

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2019-124 en date du 19 JUIN 2019
Portant dossier DETR 2019 - divers travaux et aménagements dans les écoles -
modification du plan de financement**

L'an Deux Mille Dix Neuf, le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 63		
Présents : 53	Votants : 58	POUR : 58
Pouvoirs : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 5	Exprimés : 58	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, BRUNET A, ECHEVARNE, JOUANDEAU, BONNAUD, POULAIN, LONGCHAMBON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, BOUDINEAU, MONTEIL, LAVAUD, SAINT ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, BONDIEU, GIRAUD LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM., PEROCHE à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, PERRIER F à ROULLAND, WELZER à VENTENAT, SEBENNE à BARBAUD.

Excusés : MM., VERDIER, RAILLARD, TOURNAUD, DECHAUD, CHAUMETON,

Secrétaire de séance : Monsieur Guy FONTVIELLE

Rapporteur : Pierre DESARMENIEN, Président

Suite au dossier DETR « divers travaux et aménagement dans les écoles » déposé en janvier 2019, nous avons reçu en février 2019 l'accusé réception du dossier complet puis en date du 27 Mai 2019, un courrier de la Préfecture attestant de sa participation au financement de ce projet.

Les besoins recensés dans les écoles ont évolué depuis le mois de janvier et il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération pour finaliser le nouveau plan de financement.

Pour rappel, l'opération « divers travaux et aménagements dans les écoles » est finançable dans le cadre de la DETR à hauteur de 70%.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20190619-2019-124-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

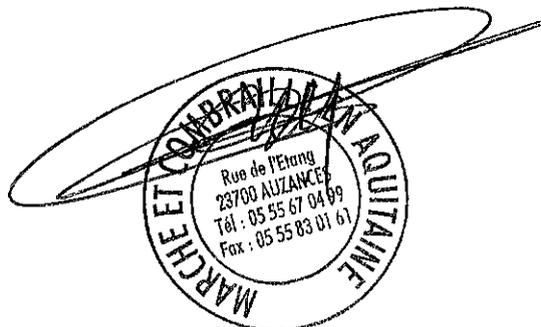
DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant HT
École Champagnat : réfection de la cour	24 986,50 €
École Saint Silvain Bellegarde : réfection de la façade	4 710,00 €
École Bellegarde en Marche : réhabilitation de la toiture	8 694,24 €
École Crocq : Construction placard produits ménagers / signalisation / rampe à rallonger	3 094,39 €
École Lavaveix Les Mines : mise en place d'un point d'eau à l'étage	2 365,86 €
École Peyrat La Nonière : réfection de la cour en goudron	15 289,80 €
École Chénérailles : Mise en place de 6 TBI fixes avec vidéoprojecteurs/ordinateurs portables	19 696,00 €
École Saint Chabrais : rénovation des persiennes	2 094,75 €
Changement ou acquisition de photocopieurs dans diverses écoles	9 218,00 €
Ecole de Saint Médard La Rochette – travaux de bardage	15 174,00 €
Ecole de Lavaveix Les Mines : travaux de maçonnerie	3 415,00 €
Ecole de Crocq : informatisation	5 260,00 €
Ecole de Chénérailles : Portails	3 092,00 €
Cantine de Rougnat : achat d'un lave-vaisselle	2 421,50 €
Ecole de Lavaveix Les Mines : mobilier classe maternelle et CM1/CM2	4 963,94 €
TOTAL	124 475,98 €
RECETTES PREVISIONNELLES	Montant HT
Subvention DETR sollicitée (70 %)	87 133,19 €
Autofinancement (30 %)	37 342,79 €
TOTAL	124 475,98 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les travaux et les aménagements repris ci-dessus,
- D'adopter le plan de financement repris ci-dessus,
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire pour le dossier DETR 2019.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 2^e juillet 2019
Pour copie conforme, le 2^e juillet 2019

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20190619-2019-124-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019